

# COMMENT LE “POUVOIR PASTORAL” , AU DELÀ DU PUBLIC ET DU PRIVÉ, GOUVERNE LA VIE

Maurizio Lazzarato\*

Recebido em : 22 ago. 2011

Aprovado em : 01 set. 2011

\* Sociologue et philosophe italien indépendant, résidant à Paris, et membre fondateur de la revue *Multitude*, Paris, França. E-mail: mlazzaratto@free.fr

Resume: Ce texte examine le concept individualisant de pouvoir pastoral et précarité avec l'intention de comprendre comment les techniques du pouvoir s'emploient à conduire les conduites de gouvernés. Il joue avec l'œuvre de Kafka, *Le Procès*, où les tribunaux et l'accusation n'ont pas de limites clairement définies, sont dispersés et plus en plus, intime, subjectif.

Mots-clés: Pouvoir pastoral. Précarité. Kafka. Foucault.

## COMO O “PODER PASTORAL”, PARA ALÉM DO PÚBLICO E DO PRIVADO, GOVERNA A VIDA

Resumo: Este texto analisa o conceito individualizante de poder pastoral e precariedade com a intenção de compreender como as técnicas de poder empreendem a conduzir a conduta dos governados. Utiliza como recurso de análise *O Processo* de Kafka, onde os tribunais e a acusação não têm limites claramente definidos, estão dispersos e cada vez mais íntimos e subjetivos.

Palavras-chave: Poder pastoral. Precariedade. Kafka. Foucault.

## AS THE “PASTORAL POWER”, BEYOND THE PUBLIC AND PRIVATE, GOVERNING LIFE

Abstract: This paper examines the concept of individualizing pastoral power and insecurity with the intent to understand how the techniques could lead to undertake the conduct of the governed. Use as a resource analysis of Kafka's *The Trial*, where the courts and the prosecution did not have clearly defined boundaries, are scattered and increasingly intimate and subjective.

Keywords: Pastoral power. Precariousness. Kafka. Foucault.

L'Etat, dans le gouvernement des pauvres, des chômeurs, des usagers de services sociaux fait sauter la séparation entre espace public et espace privée, entre vie publique et vie privée, puisque ils intervient de plus en plus systématiquement dans la vie des individus, dans ce qu'elle a de plus "intime", de plus subjectif, de plus singulier.

Dans la première partie j'analyserais le concept de pouvoir pastoral Michel Foucault, car il peut nous aider à comprendre comme les techniques du pouvoir s'emploient à conduire la conduites de gouvernés, comme elles agissent sur la vie des individus au delà de la séparation entre public et privé. Dans la deuxième partie je vais faire un petit jeu avec l'oeuvre de Kafka que nous montre comment l'action de l'administration franchit la division public/privé et comme elle agit sur l'individu, comment elle envahit sa vie, qui recoupe le point de vue de Foucault. Les deux parties seront traversées par l'expérience de ma recherche sur la précarité.

Dans le marché du travail opèrent différents dispositifs et s'exercent des relations de pouvoir hétérogène à côté de lois générales et universelles, édictées par le parlement et qui définissent, par exemple, la durée légale du travail, à côté de règles et de normes négociées par les partenaires sociaux -syndicats patronaux et syndicats de salariés- qui peuvent concerner aussi bien des accords d'entreprise que les modalités de financement et indemnisation chômage par les Assedic, il y a un "archipel" de relations de pouvoir de fait, qui ne sont ni globales, ni générales, mais locales, moléculaires, singulières.

Le suivi individuel des chômeurs, les techniques d'insertion des RMIstes, le management de l'entreprise, le coaching des salariés comme des "sans emploi", la formation continue généralisée, les dispositifs d'accès au crédit et de remboursement de la dette, etc., instaurent des processus d'assujettissement qui diffèrent de la soumission à une loi, à un contrat, à une institution démocratique.

Ces techniques de différenciation, d'individualisation, d'assujettissement moléculaires, esquissées ou préfigurées par ce que Michel Foucault appelle le "pouvoir pastoral", ont été infléchies, modifiées, enrichies et augmentées d'abord par la "police" de la raison d'État aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles, puis par l'État-providence (dont le nom rappelle l'origine religieuse) à la fin du XIX<sup>e</sup> et au début du XX<sup>e</sup> siècles, transformant de la sorte les techniques de "gouvernement des âmes" en techniques de "gouvernement politique des hommes". Cette généalogie nous permet de préciser la nature moléculaire des effets de pouvoir de la gouvernementalité libérale. Elle nous permet aussi de voir comment le gouvernement de la vie fonctionne au delà de la séparation du public et du privée. Pour le "pouvoir pastoral" ou per le "pouvoir biopolitique" le "privé", la "vie privée", n'a jamais existé, si non pour les riches. La seule chose de privée qui a existé dans la modernité c'est la propriété.

Le christianisme, la seule religion à s'être organisée en église, "a donné lieu à tout un art de conduire, de diriger, de mener, de guider, de tenir à la main, de manipuler les hommes, un art de les suivre et de les pousser pas à pas, un art qui a cette fonction de prendre en charge collectivement et individuellement tout au long de leur vie et à chaque pas de leur existence" (FOUCAULT, 2004, p. 168).

Cet art de gouverner est, pour ainsi dire, complètement inconnu à la philosophie politique et aux théories du droit. La forme de pouvoir "la plus étrange et la plus caractéristique de l'Occident, celle qui devait être aussi appelé à la fortune la plus large et la plus durable", cette forme de pouvoir "si unique dans toute l'histoire des civilisations" (FOUCAULT, 2004, p. 134), à la différence de la majorité de modèles politiques modernes et contemporains, n'entretient aucun rapport avec la tradition politique grecque et romaine<sup>1</sup>.

Le pouvoir pastoral et ses avatars modernes ne doivent pas être confondus avec les procédés utilisés pour soumettre les hommes à une loi, à un souverain ou à des institutions démocratiques. Gouverner, dit Michel Foucault, ce n'est pas la même chose que "régner", ce n'est la même chose que "commander", ce n'est la même chose que "faire la loi". Ce sont toutes les théories et les pratiques de la souveraineté (du roi, du prince, du peuple), les théories et les pratiques de l'*arkhè*, c'est-à-dire l'organisation politique fondée sur la question de savoir qui a titre à commander et qui a titre à obéir (à la base de l'analyse du politique de Hannah Arendt et de Jacques Rancière), toutes les théories et les pratiques juridico-démocratiques, sans oublier la plupart des courants du marxisme, qui négligent les procédures du gouvernement des conduites, alors qu'elles constituent l'essentiel des relations de pouvoir dans le capitalisme, tout particulièrement dans le capitalisme contemporain.

Michel Foucault énumère les caractéristiques de ce pouvoir "micro", en soulignant pour chacune d'elles, ce qui les distingue des pratiques et des théories modernes et antiques du pouvoir "macro". Le pouvoir pastoral établit entre les hommes une série de rapports complexes, continus et paradoxaux qui ne sont pas politiques au sens où les institutions démocratiques, la philosophie politique et la presque totalité des théories révolutionnaires et critiques l'entendent. Le pouvoir pastoral est "une étrange technologie de pouvoir traitant l'immense majorité des hommes en troupeau avec une poignée de pasteurs" (FOUCAULT, 2001, p. 958).

---

<sup>1</sup> Foucault serait doublement étonné de la lecture du biopouvoir effectuée par Giorgio Agamben. Premièrement parce qu'il fait de sa théorie du pouvoir une métaphysique et deuxièmement parce que sa généalogie serait à chercher dans la tradition politique romaine. Ce que Foucault exclu catégoriquement.

À la différence de la souveraineté, il ne s'exerce pas sur un territoire (cité, royaume, principauté, république), mais sur une "multiplicité en mouvement" (troupeau pour les pratiques de l'église et "population" pour la gouvernementalité)<sup>2</sup>. Au lieu d'atteindre les individus comme sujets de droit "capables d'action volontaires", capables de transférer des droits et de déléguer leur pouvoir à des représentants, capables d'assumer les magistratures de la *polis*, le pouvoir pastoral vise les "sujets vivants", leurs comportements quotidiens, leur subjectivité et leur conscience.

Le pasteur, fait remarquer Foucault, n'est, fondamentalement, ni un juge, ni un homme de loi, ni un citoyen, mais un *médecin*. Le pouvoir pastoral est un pouvoir "bienfaisant", il soigne à la fois le troupeau et les brebis du troupeau, en les prenant en charge une à une à la différence de la souveraineté (ou de la loi) qui s'exerce de manière collective, le pouvoir pastoral d'exerce donc de manière "distributive" (son action se déploie "d'individu à individu", de proche en proche, elle se communique par singularités). Il se préoccupe de chaque âme, de chaque situation et de sa particularité, plutôt que de l'unité supérieure formée par le tout.

Son action est locale et infinitésimale, plutôt que globale et générale<sup>3</sup>. Le pouvoir pastoral, comme ses héritiers, la "police"<sup>4</sup> de la raison d'État et de l'État-providence, s'occupe des détails, intervient dans l'infinitésimal, dans le moléculaire d'une situation et d'une subjectivité. C'est un pouvoir continu et permanent. Il ne s'exerce pas par intermittence, comme le pouvoir fondé sur les droits, la

<sup>2</sup> L'espace dans lequel s'exerce le pouvoir pastoral n'est pas de la même nature que celui de la souveraineté et des disciplines. Si la souveraineté "capitalise un territoire" et la discipline s'exerce sur un espace fermé par une distribution hiérarchique et fonctionnelle des éléments, le pouvoir pastoral, comme la Police d'abord et l'État-providence plus tard, s'exerce pas sur une multiplicité en mouvement et sur son "milieu". Le pouvoir pastoral, métamorphosé de gouvernement des âmes, en gouvernement politique des hommes, va "essayer d'aménager un milieu en fonction d'événements ou de séries d'événements ou d'éléments possibles, série qu'il va falloir régulariser dans un cadre multivalent et transformable" L' "espace propre" à ce type de pouvoir renvoie donc au "temporel et à l'aléatoire". (FOUCAULT, 2004, p. 22). L'espace du pouvoir pastoral ne connaît pas la distinction entre "public et privé".

<sup>3</sup> Le gouvernement politique des hommes ne vise pas d'abord le "bien commun". Déjà au xvi<sup>e</sup> siècle, le gouvernement est défini comme une manière de disposer et conduire les hommes et les choses non pas à tout collectif, à un "bien commun" (royaume, cité, république, démocratie), mais à des "fins convenables". Ce qui implique une pluralité de fins particulières (produire plus de richesses possible, multiplier la population, etc.) dont la convergence, la coordination et la synthèse sont problématiques.

<sup>4</sup> La police consiste à favoriser à la fois la vie des citoyens et la vigueur de l'État. "En veillant à la santé et aux approvisionnements, elle s'applique à préserver la vie; s'agissant du commerce, des fabriques, des ouvriers, des pauvres et de l'ordre public, elle s'occupe des commodités de la vie. En veillant au théâtre, à la littérature, aux spectacles, sont objet n'est autre que les plaisirs de la vie." (FOUCAULT, 2001, p. 978)

souveraineté ou la citoyenneté (transfert de droits par contrat, délégation de pouvoir par le vote, exercice des magistratures, etc.), mais tout le long de la journée et tout le long de la vie.

Le pouvoir pastoral est individualisant. Les techniques d’individualisation pastorale, ne passent pas par les statuts de la naissance ou de la richesse, mais par une “économie subtile” qui combine des mérites et des démérites, leurs trajectoires et leurs circuits<sup>5</sup>. Cette économie des âmes instaure une dépendance intégrale, un rapport de soumission et d’obéissance absolue et inconditionnelle non pas à la loi ou à des principes “raisonnables”, mais à la volonté d’un autre individu. “Obéir parce que c’est absurde” est la devise de la soumission chrétienne, dont les règles de vie monastique constituent l’aboutissement, tandis que le citoyen grecque ne se laisse diriger que par la loi et par la rhétorique des hommes, de façon que, selon Michel Foucault, “la catégorie générale d’obéissance” n’existe pas chez les Grecs.

Le pasteur est aussi un médecin de l’âme, qui enseigne des modes d’existence. Le pasteur ne doit pas se limiter à enseigner la vérité, mais doit aussi et surtout diriger les consciences, par une action “non globale et non générale”, mais spécifique et singulière. Saint Grégoire énumère ainsi jusqu’à trente-six différentes manières d’enseigner selon les individus à qui l’on s’adresse (riches, pauvres, mariés, malades, gais ou tristes, etc.). L’enseignement ne passe pas par l’énonciation de principes généraux, mais par “une observation, une surveillance, une direction exercée à chaque instant et de la manière la moins discontinue possible, sur la conduite”. Le savoir pastoral produit ainsi un “savoir perpétuel qui sera le savoir du comportement de gens et de leur conduite” (FOUCAULT, 2001, p. 184).

Les techniques de l’aveu, de l’examen de conscience, de la confession, etc., constituent autant d’instruments d’investigation et d’examen du rapport à soi et des rapports aux autres qui permettent d’agir sur les affects et la sensibilité de chaque subjectivité. Le pasteur doit “rendre compte de tous les actes de chacune des brebis, de tout ce qui a pu leur arriver à chacune d’entre elles, de tout ce qu’elles ont pu faire à chaque moment de bien ou de mal” (FOUCAULT, 2001, p. 173).

La direction de conscience du pouvoir pastoral n’a pas comme finalité la maîtrise de soi, l’autonomie et la liberté (de la dépendance des passions), comme dans la

---

<sup>5</sup> Le pasteur gère sans arrêt cette économie des mérites “qui suppose une analyse en éléments ponctuels, des mécanismes de transfert, des procédures d’inversion, des jeux d’appuis des éléments contraires” entre le pasteur et le fidèle. (FOUCAULT, 2001, p. 176)

société antique, mais, au contraire le renoncement à toute volonté propre, l'humilité, la neutralisation de toute activité individuelle, personnelle et égoïste.

Le pouvoir pastoral n'est pas non plus un pouvoir qui instaure et constitue la communauté des égaux, des pairs, régie par les principes de l'égalité et de liberté. Il ne favorise et il n'exalte pas l'action du citoyen selon les modalités de la tradition républicaine et démocratique, mais un système de dépendances réciproques et généralisées. Les techniques du pouvoir pastoral visent la fabrication d'un sujet qui est "assujetti" à des réseaux qui impliquent la servitude générale de tout le monde à l'égard de tout le monde.

L'assimilation et la transformation de ces techniques d'individualisation par police de la raison d'État aux <sup>xvi</sup>e et <sup>xvii</sup>e siècles ne changera pas fondamentalement sa nature. La police assure tout "un ensemble de contrôles, de décisions, de contraintes qui portent sur les hommes eux-mêmes, n'ont pas en tant qu'ils ont un statut, non pas en tant qu'ils sont quelque chose dans l'ordre, dans la hiérarchie et la structure sociale, mais en tant qu'ils font quelque chose, en tant qu'ils sont capables de le faire et en tant qu'ils s'engagent à le faire tout au long de leur vie" (FOUCAULT, 2001, p. 329).

L'économie de *mérites* et des *démérites*, la direction des conduite dans la vie quotidienne, l'assujettissement, sont encore aujourd'hui le moteur des pratiques et des discours qui sont censés individualiser, contrôler, régler, ordonner les comportements des gouvernés dans le travail, dans la formation, dans le chômage, dans la santé, dans la consommation et communication, etc.

Les techniques du management qui de l'entreprise s'étendent à la "sécurité sociale" (régulation individualisante des "chômeurs, des RMIstes, des pauvres") et à la société en générale (l'école, l'hôpital, la communication, la consommation) s'inspirent toujours de ces pratiques moléculaires de distribution des mérites et de démérites, de la production de la dépendance et de l'assujettissement, même lorsque dépendance et assujettissement se font, comme dans le cas l'entrepreneur de soi-même, par l'activation et par la mobilisation de l'initiative et de la liberté, ou puissance d'agir, de l'individu.

Le pouvoir pastoral ne s'exerce pas dans la lumière, la transparence et la visibilité de l'espace public, mais dans l'opacité de la relation "privée" (d'individu à individu, d'institution à individu), dans la quotidienneté sombre de l'usine, de l'école, de l'hôpital, des services sociaux. C'est ce modèle moléculaire des relations de pouvoir, fabriquant des divisions et hiérarchies fractales et multiples, plus subtiles et plus mobiles que celle des oligarchies traditionnelles de la richesse et de la naissance qui connaîtra une extension continue et une croissance exponentielle dans le capitalisme.

## LE SUIVI INDIVIDUEL DE CHÔMEURS ET DES ÉRÉMISTES<sup>6</sup> COMME TECHNIQUE DE CONTRÔLE PASTORALE

Je vais maintenant citer quelques courts extraits des interviews que nous sommes entrain de mener avec des erremiste qui portent sur le "suivi individuel (un entretien mensuelle) dont ils sont l'objet de la part des institutions de contrôle des pauvres.

La relation qui s'instaure dans le cadre du suivi individuel entre fonctionnaire et allocataire consiste en l'action (de l'agent) sur l'action (de l'allocataire) qui vise à structurer *les possibilités d'agir de ce dernier*. Elle constitue donc une relation "stratégique entre deux sujets, dans le sens que, tout en demeurant asymétrique, aussi bien l'agent que l'allocataire sont "libres, dirait Foucault, c'est-à-dire qu'ils peuvent agir différemment. Elle s'exprime par des techniques qui visent à conduire les conduites des allocataires, contrôler leurs comportements, les activer, les motiver et les faire entrer dans un parcours (projet est le mot qui revient le plus souvent) et une identité préétablis. Les techniques utilisées dans le suivi individuel touchent à la vie, à l'intimité, à ce que il y a de plus subjectif chez les allocataire du RMI. Elles poussent le "pauvre à s'interrogé sur soi même, sur son "style de vie", sur ses projets. Elles l'obligent à opérer un travail sur soi. A travers ces techniques l'Etat et ses institutions franchissent quotidiennement les frontières entre espace public et espace prive, entre vie publique et vie privée. L'Etat et ses institutions envahissent la vie privée des individus, agissent sur la subjectivité, mobilisent les forces les plus "intimes", orientent les comportements et à travers des interventions (contrôles) qui franchissent les limites de l'habitation, rentrent dans l'espace privé et ils y instituent de "procès".

*D: Les bilans de compétences par exemple, ils t'en proposent tout le temps et tu as beau savoir en quoi cela consiste, il y a toujours une dimension qui touche à l'intime. Je connais des gens qui ont fait des bilans de compétences approfondis et malgré l'aspect super orienté vers l'emploi, il s'agit également d'un exercice qui n'est pas donné à tout le monde, qu'on n'a pas forcément l'habitude de faire, une sorte de bilan de sa vie où tu te poses des questions, tu réfléchis sur toi, comme une sorte d'intrusion en forme de vocabulaire dégueulasse mais qui t'oblige à une réflexivité.*

---

<sup>6</sup> Personne qui n'a ni emploi, ni allocation chômage et qui reçoit un revenu de l'Etat de environs 400 euros par mois.

*F: Comme j'ai l'air un peu jeune, et d'ailleurs je l'étais, la relation qui s'instaure prend souvent la forme d'une relation d'adulte à ado – et là en plus c'était une femme – : je vais trouver ma voie, elle est là pour me conseiller, pour l'instant ce n'est pas très inquiétant que je n'aie pas encore un emploi fixe... Il est parfois plus facile de jouer ce jeu, de donner à entendre ce que les autres veulent entendre que d'être "réellement sincère".*

Dans le "suivi individuels il faut de rendre des comptes. Une fois par mois, les allocataires doivent se raconter (ou se mettre en scène), raconter ce qu'ils font de leur vie et de leur temps.

*T: Moi, j'étais tout le temps angoissé par ma fin du mois: est-ce qu'ils vont me radier du RMI, comment je vais payer mon loyer ce mois-ci... Plusieurs fois je me suis dit: franchement est-ce que c'est intéressant? Est-ce que je prendrais pas un petit boulot à mi-temps qui va me rapporter la même chose mais où il n'y aura pas 36 000 personnes qui viendront me faire chier à me demander des comptes... Tu sais pas ce que c'est ces gens-là, les gens de la CAF.. à chaque fois que tu y vas, tu reviens à l'école, t'es un petit enfant et c'est des "vous vous êtes bien tenu?" et des "vous avez fait ça comme il faut?". Et toi, t'es là, et tu dis: "Mais putain, tout ça pour qu'ils me filent ces foutus 300 •".*

Mais dans le suivi individuel s'expriment aussi des techniques et des stratégies de résistance à l'invasion du "privé" de la part des institutions. Des techniques pour ne pas se faire gouverner, pour se gouverner soi-même, pour garder une maîtrise sur sa vie.

La production de ce que les économistes appellent le "capital humain", c'est-à-dire un individu "autonome" et "responsable" de son employabilité, qui fait des efforts et a de projets pour trouver un emploi, passent par l'intervention dans la vie, les désirs, les passions, les opinions et les choix de l'individu. La rhétorique libérale voudrait nous assurer que désirs, opinions, choix constituent le domaine privé ou l'individu souverain agit librement. En réalité, ils sont l'objet d'une action publique de plus en plus violente à mesure que le chômage augmente et s'incruste dans la société comme une réalité structurale.

*D.: Une fois elle me posait des questions sur mes centres d'intérêt ou ce que je voulais faire de ma vie ou pourquoi j'avais choisi de faire ce que j'avais fait et je lui ai retourné la question "et vous pourquoi vous travaillez dans le social"? Parce que je trouvais que ça allait trop loin, que je n'avais pas à lui raconter ma vie [...]. Je pense que si elle insistait c'est parce que c'est lié à l'image qu'elle se fait de moi, de comment elle interprète la situation: que je serai quelqu'un qui n'a pas encore trouvé son métier, sa voie et qu'il faut*

*aider à mieux comprendre ce qui lui arrive car j'ai des capacités mais qu'il faut que je trouve mon chemin.*

*U.: Je ne supportais pas cette espèce de rapport où il fallait que je me justifie que je raconte ma vie et je ne lui racontais absolument rien – elle a dû me prendre pour une espèce de tarée.*

*L: Le fonctionnaire m'avait demandé de parler de ce que je faisais dans la journée, eh bien voilà, je lui répondu : je m'interroge sur la fidélité, ça fait partie de mon travail. Elle me dit: je vois pas le rapport. Mais, de mon point de vue, on ne peut pas répondre à cette question, qu'est ce que vous faites dans la journée?, parce que si on commence à répondre à ça, on se justifie, on leur rend des comptes. Il faudrait que ce ne soit pas obligatoire de justifier ces 400 euros.*

Mais même dans le cas où on voudrait résister à cette intrusion dans la vie privée, à cette violence faite à la personne et à sa subjectivité, les allocataires sont quand même perturbés par le "travail sur soi" auquel les institutions les obligent. Ils se posent des questions, puisque le colloque et les questions du fonctionnaire travaillent la subjectivité malgré l'allocataire, font, malgré la volonté de résister à l'envahissement de l'action gouvernementale, leur chemin dans la subjectivité.

*E.: [...] je joue un jeu même si parfois cela peut être à la frontière de préoccupations qui me perturbent comme par exemple être confrontée à la prise en charge de projets qui seraient envisageables pour toi et réalistes dans ce cadre. Cela se rapproche parfois de la question: qu'est ce qui te fait te lever le matin et faire des choses? Ce type de suivi te force aussi à penser à des "projets" que tu voudrais mener mais que tu n'as pas encore mis en œuvre –ou que tu ne mettras jamais en œuvre-, parce que tu ne sais pas, parce que c'est difficile et cela te pose des questions sur ce que tu fabriques, sur ce que c'est ta vie et "quels projets" – parce que ce mot est présent en permanence- tu mènes. Mais eux ce n'est pas du tout ça qu'ils comprennent, dans le sens où ça pourrait me toucher, eux ils emploient ces mots-là. C'est comme si on parlait pas de la même chose mais avec les mêmes mots.*

Les institutions ne se contentent pas de rentrer dans l'intimité de la personne, ne se limitent pas à conduire les conduites des allocataires à travers les "suivis individuels", à leur tracer un mode de vie, à leur imposer un travail sur soi qui touchent au plus profond de la subjectivité. Elles entrent physiquement dans la

“vie privées” des individus, c’est-à-dire que les incitations et ses prescriptions du suivi peuvent avoir lieu dans l’espace privé per excellence, celui de la maisons. Les institutions étatiques à travers leurs fonctionnaire s’invitent dans les habitation pour enquêter et questionner la “vie privée” des allocataires, opérant deux types de contrôle: le contrôle domiciliaire et l’enquête de voisinage. Dans le premier cas, un agent se pointe chez l’allocataire, entre dans l’appartement ou la maison, inspecte les pièces, la salle de bains, demande de voir les factures de l’électricité et de téléphone, les loyers, pose de question sur le mode de vie et surtout il vérifie si l’allocataire vive seul. Puisque s’il vit avec quelqu’un alors, celui peut l’entretenir et on peut lui couper les allocations.

J’ai assisté à un de ce contrôle, car une des techniques pour se défendre de cet envahissement insupportable de la vie privée est d’accueillir le contrôleur à plusieurs. La présence de quelqu’un qui est là, dans votre appartement pour contrôler votre vie, pour contrôler avec qui vous vivez, avec quel train de vie, est d’une violence inouïe.

L’Etat s’invite, à travers ses fonctionnaires, dans la vie privées de individus, en enquêtant jusque sur leurs amours. Cette échange enregistré dans un des ateliers de la recherche avec des artistes (plasticiens, compositeur, réalisateurs de films)erremistes montre très clairement comment l’Etat intervient sans aucune gêne dans ce que l’idéologie libérale et de l’Etat même, considère comme la vie privée des individus: la relation amoureuse.

*À propos de loyer... un truc que l’on pourrait appeler “le RMI et l’amour” [rires]. Avec mon ex-copine, à un moment donné, on a décidé de prendre un appartement. Moi je savais que j’avais droit au RMI. Et j’ai fait une simulation sur le site de la CAF (l’institution qui décide de l’assignation du RMI) en cochant la case RMI. Et le simulateur a répondu: “oui, vous avez droit à 300/400 •”. Sachant que ma copine gagne très bien sa vie et que moi je gagne ce que je gagne. Mais elle ne m’entretient pas, je paye ma bouffe, il était entendu que je paye une toute petite partie du loyer, en fonction de mes revenus. On est en couple mais quand même... Bref, on se retrouve à signer un bail parce qu’elle avait des super garanties etc. Mais à l’arrivée, la CAF ne donne pas RMI, parce qu’elle considère qu’on est un foyer et qu’elle considère le revenu des deux personnes. En fait, à partir du moment où c’est déclaré à la même adresse, ils ont dit “vous êtes un couple donc c’est les revenus du couple”.*

*M.: Tu ne l’as pas eu pendant combien de temps?*

*To.: Pendant les deux ans où cette cohabitation a duré et aussitôt que je suis parti, je l’ai récupéré.*

*S.: Il y a comme une prime au divorce [rires]*

*To.: Dans la lettre que j'ai écrite à la CAF, j'avais dit: je sais que la CAF n'est pas là pour encourager les histoires d'amours, mais enfin ... [rires]*

*P.: C'est à dire que les RMistes doivent fréquenté des RMistes pour être pris en charge. C'est le système indien, les castes: les riches avec les riches, les pauvres avec les pauvres [rires]*

Dans le passage suivant tiré d'un article sur les contrôles (DUBOIS, 2009, p. 46) où il est toujours question du "RMI et l'amour", ce qui m'intéresse plus particulièrement est une remarque, faite presque en passant. Le colloque entre le contrôleur<sup>7</sup> et le contrôlé a "l'aspect d'un procès" (ce qui anticipe la dernière partie sur Kafka), mais d'un procès très étrange, puisque il se déroule entre les murs de la maison de l'accusé, du suspect, du "coupable" de concubinage (il n'a pas déclaré qu'il vit avec quelqu'un qui pourrait, peut-être, l'entretenir).

Il n'y a que deux chaises. Il se tient donc debout, devant nous, derrière la table, ce qui donne à la scène l'aspect d'un procès, et ce d'autant plus qu'il parle beaucoup pour expliquer et justifier sa situation. Il est visiblement tendu, la voix assez tremblante. Le contrôleur demande différents documents, la pièce d'identité. Il demande assez rapidement et avec toutes les apparences du naturel la nature de l'hébergement. L'allocataire répond tout de suite "ben, on est ensemble." C'est sur la qualification de cette situation que se joue le reste de la rencontre.

**L'homme:** "Concubinage", c'est pas une notion... On a des comptes séparés, on paie les choses séparément. Moi je me suis installé ici parce que je n'avais pas de logement, mais je ne me suis pas vu... Au départ, pour moi, c'était provisoire. Il faut pas voir l'idée qu'on a voulu tromper.

---

<sup>7</sup> Il y a différentes techniques de contrôle: "Moi, j'ai une méthode de travail qui est assez personnelle. C'est-à-dire que je donne l'impression à l'allocataire que je pars dans tous les sens. Mais en fait, moi mon entretien, il est préétabli. Donc je le promène un petit peu dans tous les sens sur sa situation, son travail, et puis je dis tiens, j'ai oublié ça. Mais en fait, j'essaie de le perturber ou de la perturber. Ou alors je ferme mon cartable, je fais comme si je partais et puis je reviens pour poser la question que j'avais soi-disant oubliée, mais que j'avais en fait dans la tête depuis le début. Bon j'essaie un petit peu de perturber parce qu'il y en a qui sont préparés. On a déjà trois contrôles dans le dossier, donc ils connaissent la musique par cœur. J'essaie un petit peu... de les déstabiliser, parce qu'il y en a qui préparent leurs phrases, qui ont été briefés par une assistante sociale (DUBOIS, 2009, p. 42).

**Le contrôleur:** Non, si on envoie un contrôleur, c'est pour voir la situation, pas parce qu'on pense que vous avez triché. On se base sur des situations de fait. Donc là, c'était provisoire au départ, et c'est du provisoire qui dure... [Le contrôleur demande une date pour le début de la vie maritale].

**L'homme,** après quelques instants de silence: Et ça va être pris en compte pour le calcul de mon RMI?

**Le contrôleur:** Oui.

Le deuxième type contrôle exercé par l'Etat est l'enquête auprès de voisins à qui on demande si l'allocataire vit vraiment seul, quel train de vie il mène. S'il se déclare comme un parent isolé, on vérifie auprès de ses voisins s'il est vraiment isolé, etc...

Les institutions de contrôle de pauvres forment les contrôleurs à répondre aux critiques, doléances éventuelles de allocataires. Nous avons ici un "argumentaire" destiné au personnel d'encadrement qui forme les contrôleurs et qui essaie d'anticiper les objections, les refus, les critiques que les allocataires pourraient formuler lors du contrôle.

Quelques conseils donné aux contrôleurs:

*Si il y a "Mise en cause des méthode de contrôle sur place"*

*Réponse: "Le contrôle que vous évoquez, que nous appelons contrôle sur place n'est qu'un mode de contrôle parmi d'autres que nous utilisons en certain cas. Parmi les 6 millions d'allocataire que nous contrôlons chaque année, nous ne l'employons que dans 10% des cas".*

*A une critique du type "incursion domicile privé, enquête de voisinage = délation", il faut répondre: Si les agents de contrôle sont amenés à se déplacer au domicile de l'allocataire ou faire une enquête de voisinage, c'est justement parce ils ne peuvent pas conclure leur enquête sur un seul éléments (l'avis d'un voisin ou le "dire" d'un allocataire).*

La télévision, la radio s'insinuent tous les jours dans votre maison en brouillant les frontières du privé et du public, il redéfinissent les limites de l'espace public et de l'espace privée. Mais ça reste encore de dispositifs externe, que vous pouvez "facilement éviter". L'intrusion physique dans l'espace privée déstabilise en profondeur les individus en les humiliant.

La nouvelle législation (2009) qui remplace le RMI, est encore plus envahissante. Vous devez déclarer non seulement votre ressources actuelles (si vous avez

travaillé, ou si vous avez un revenu), mais vous devez aussi déclarer le montant de votre compte en banque, si vous avez souscrit une assurance vie, si, lorsque vous aviez un travail, vous avez acheté de actions, si vous êtes propriétaire d’une maison, si vos parents peuvent vous aider, si des amis peuvent vous aider, etc.

L’Etat ouvre une véritable enquête sur votre “train de vie”. L’allocataire doit devenir complètement transparent<sup>8</sup> à la logique de l’institution.

Je voudrais citer maintenant des très courts extraits d’une table ronde que nous avons menée avec les agents de l’assurance chômage et de la gestion du RMI qui interviennent dans le suivi et le contrôle de chômeurs et de pauvres. Ces extraits nous serviront d’introduction à la dernière partie qui porte sur la production de la responsabilité et la culpabilité chez les allocataires de l’assurance chômage et du RMI.

*M.: Dans mon boulot, ce à quoi me renvoie la logique d’insertion, par rapport notamment à la logique d’intégration, c’est d’agir sur la personne. Autrement dit, c’est la personne qui va devoir se requalifier et entrer dans un processus pour être au niveau. Et c’est tout le problème avec le chômage structurel puisqu’on fait porter la responsabilité aux individus: c’est eux qui ne sont pas capables d’accéder à un emploi et le travail social va alors consister à agir directement sur ces personnes. Et quand le travail de l’ANPE rencontre le travail de l’éducateur à l’extérieur c’est dans cette logique-là. Ça oriente considérablement nos pratiques : on pense déjà de façon a priori que ce sont les personnes qui doivent améliorer leurs capacités.*

*A.: A Pôle emploi, c’est bien de cela dont on est porteur, c’est-à-dire de rendre responsable le “client” de sa situation. C’est vraiment ça. Et en face ce qui se produit, c’est la généralisation d’un sentiment de complicité mal assumée ou complètement assumée, et la gestion d’une forme d’impuissance au quotidien qui crée des résistances, mais gérées de façon individuelle. Puisqu’en face le conseiller est lui aussi rendu responsable de sa capacité ou de son incapacité à rendre le “client” employable ou non.*

---

<sup>8</sup> Devenir “transparente pas dans le sens figuré. Se déshabiller n’est pas une métaphore. Voilà le témoignage d’un contrôleur: “ –Y’en a qui me disent: [d’un ton geignard] ah, je suis malade.... Alors ils se déshabillent, ils montrent leurs cicatrices. Alors, moi, gentiment, je dis : non, non, rhabillez-vous, je ne suis pas docteur. En disant qu’ils sont malades, ils espèrent qu’on va moins les questionner, moins leur demander des papiers. Il y en a c’est : ah, moi, je ne sais pas où j’ai la tête, vous comprenez, il ne faut pas trop me demander, en ce moment je suis malade, ou moi, j’ai eu le cancer. Ah ça, moi, c’est un truc que je crains énormément. Je leur dis chaque fois: écoutez, ça me fait bien de la peine, mais... (DUBOIS, 2009, p. 43).

## KAFKA, LA PRODUCTION DE LA CULPABILITÉ ET L'ÉFFACEMENT DE LA DIVISION PUBLIC/PRIVÉ<sup>9</sup>

*Les Assurances sociales sont nées du mouvement ouvrier, l'esprit lumineux du progrès devrait donc les habiter. Or, que voyons nous? Cette institution n'est qu'un sombre nid de bureaucrates, parmi lesquels je fonctionne en qualité de juif unique et représentatif.*

La production de culpabilité, est une action stratégique du néo-libéralisme qui peut également être analysée à travers la littérature de Kafka. Kafka anticipe largement sur son époque, puisque ses personnages parlent d'une réalité, d'une organisation du *travail*, d'une administration publique (l'Etat Providence) et d'une vie qui semblent plus proches de nôtre actualité que de celle de l'entre-deux guerres.

Bürgel, le secrétaire de liaison du *Château*, énonce quelque chose qui nous est devenu familier: "Nous ne faisons aucune différence entre le temps, le temps tout court, et le temps de travail. Ces distinctions nous sont étrangères." Et K., l'arpenteur du *Château*, vit l'expérience d'une relation de pouvoir qu'on pourrait qualifier, avec Foucault, de biopolitique, dans le sens qu'elle engage la vie dans son ensemble, au delà de la séparation de "vie publique" et "vie privée": "Jamais K. n'avait vu nulle part l'administration et la vie à ce point imbriquées, tellement imbriquées qu'on avait parfois le sentiment que chacune avait pris la place de l'autre."

Les institutions de l'*administration* telles que le RMI, l'Assurance chômage, etc. énoncent quelque chose avant d'articuler un discours quel qu'il soit. Elles énoncent qu'il y a un problème sociale ( le chômage, l'employabilité, etc.), mais ce n'est pas la société qui sera convoquée par l'institution pour assurer le *suivi individuel*, mais... *toi*, "Joseph K.! Il s'opère un glissement de "il y a un problème social" à "c'est toi le problème!". Ce glissement est contenu dans l'institution même, dans ses pratiques et ses procédures, avant d'être dans les têtes des travailleurs sociaux et des allocataires.

Comme dans le *Procès*, l'*accusation* n'est jamais formulée clairement: on n'affirme pas clairement - *le chômage c'est de ta faute!*-, puisque ça résiste encore du côté des allocataires, puisque la faute *chômage* a des contours vagues, indéfinis, imprécis. Mais on oublie très rapidement que l'accusation est plus que floue. Elle installe peu à peu le doute dans l'allocataire et la sensation d'être

<sup>9</sup> Ao longo deste subtítulo o autor citará alguns poucos trechos de *O Castelo* e *O Processo* de Franz Kafka. Todavia, como o autor não indicou a edição de onde foram retirados optou-se por manter sem referência os trechos citados. [nota do editor]

coupable de quelque chose, d’être *en défaut* grandit, puisque on a bien reçu un papier, puisque on a bien été convoqué, et qu’on doit bien se présenter à telle adresse, tel jour, à telle heure, dans tel bureau. L’*arrestation* de Joseph K. ne change rien à sa vie, il continue à travailler, à vivre comme avant. Il est donc à la fois arrêté et libre. Coupable ou innocent, mais “de toute façon, on institue un dossier sur *toi*, “Joseph K.!

Il existe un dossier quelque part avec des fonctionnaires qui s’en occupent, mais *tu ne verras jamais* que les larbins de l’institution et jamais les grands procureurs. D’ailleurs est-ce qu’il existe une institution verticale des bureaux, avec chefs et sous-fifres, où tout se passe-t-il horizontalement, entre *subalternes*? Plutôt les deux à la fois, mais de toute façon, la bonne information se trouve toujours dans le bureau d’à côté, il faut toujours taper à la prochaine porte, à l’infini. Les bureaux de l’administration font encore partie de l’espace “public” ou sont -ils installé dans l’espace “privé”?

Le 3949 est une plate-forme téléphonique pour les chômeurs et les pauvres qui remplace le face à face avec les *agents* de l’institution. C’est la version contemporaine du *bureau qui n’est plus situé quelque part, ni dans le privé, ni dans le public*. Le 3949, il faut le faire plusieurs fois afin de tomber sur des *fonctionnaires* différents et vérifier s’il s’agit bien de la même loi puisque chacun l’interprète à sa façon. Souvent les fonctionnaires ne la connaissent pas, et, de toute manière, ils raccrochent au bout de *six minutes*. Il faut alors taper à la porte à côté, et ainsi de suite. Le 3949 est une déterritorialisation du bureau et du fonctionnaire.

Les “tribunaux” du *Procès*, comme l’accusation, n’ont pas de limites clairement définies (les barrières qui délimitent le bureau de l’administration sont “mobiles, il ne faut pas les imaginer comme des démarcations précises”, dit Barnabé). Ils sont dispersés dans la ville et on ne sait pas très bien de qui ils se composent. Il n’y a aucune distinction nettement établie entre espace public et espace privé, les deux se chevauchent continuellement et constituent une continuité qui ne laisse jamais la possibilité d’une “vie privée”.

Je trouve que la *loi* de Kafka colle mieux aux lois *sociales*, aux règlements de la sécurité sociale, etc. qu’aux la lois pénales, puisque les lois de la sécurité sociale sont relativement malléables, en prolifération continue et en expansion permanente.

Des trois types d’acquiescement, l’acquiescement réel (*on n’en a jamais eu vent*), l’acquiescement apparent (qui *réclame un effort violent et momentané*) et l’atermoiement illimité (*un petit effort chronique*), c’est le dernier qui nous concerne de plus près. L’acquiescement réel existe seulement théoriquement. L’acquiescement apparent relève des sociétés disciplinaires où l’on passe d’un enfermement à un

autre, d'une culpabilité à une autre: de la famille, à l'école, de l'école à l'armée, de l'armée à l'usine, etc. Et chaque passage est marqué par un jugement/une évaluation. On passe d'un acquittement: *tu n'es plus en enfant, tu n'es plus un écolier, etc.*, à un autre procès qui instruit un autre dossier: *tu es un soldat, tu es un travailleur, tu es un retraité, etc.*

L'attribution illimitée, en revanche, maintient indéfiniment le procès dans sa première phase, c'est-à-dire dans une situation où l'on relève à la fois de la présomption d'innocence et de la culpabilité (on est bien en procès: on a été convoqué et on a bien un dossier). Dans l'attribution illimitée, la sentence de culpabilité ou d'acquittement n'arrivera jamais. L'état de suspension entre innocence et culpabilité, oblige à être continuellement mobilisé, disponible, aux aguets.

L'attribution illimitée demande encore plus d'attention, "un petit effort, mais chronique" dit le peintre Tintoretto, c'est-à-dire une plus forte implication subjective. La loi n'a pas d'intériorité, la loi est vide (la loi est *pure forme*) puisque c'est *toi-même*, "Joseph K.î, qui, si tout se passe bien, dois contribuer à la construire, et *construire ta sentence en travaillant ton dossier et tes convocations.*

La relation dans le suivi qui se brode sur trame de culpabilité est procès/processus dont il faut jouer le jeu tout en se dérochant. Anticiper les évolutions, les tournants, les aspérités, sans y croire vraiment (*cynisme* des fonctionnaires et des allocataires). De toute manière *ta subjectivité* est convoquée, et elle s'implique. Elle travaille, pense, hésite, se pose de questions, même malgré *toi*.

La prolongation indéfinie de la première phase du procès comporte un *suivi* qui n'a pas de fin, qui déborde les limites du privé et du public. L'emploi du temps de l'*accusé* et l'emploi du temps du *suivi* se règlent l'un sur l'autre.

Les interrogatoires sont très courts; si on n'a pas le temps ou l'envie d'y aller, on peut s'excuser quelque fois; on peut même avec certains juges, régler d'avance l'emploi du temps de toute une période; il ne s'agit au fond que se présenter de temps à autre au magistrat pour faire son devoir d'accusé.

Comme dans le *Procès*, être accusé n'est pas de tout repos. C'est un travail, il faut suivre son dossier, s'en occuper beaucoup (l'*industriel* engage tout son temps et tout son argent pour se défendre).

Il faut se tenir au courant de l'évolution de la loi, de ses changements, pénétrer ses subtilités. Il faut se hisser au même niveau de connaissance que les fonctionnaires, voire les dépasser. Les Rmistes préparent leur rencontre, leur face à face avec l'institution, en élaborant des tactiques. Ils affinent des "projets"

plus ou moins fantaisistes. Tous travaillent en fournissant, directement ou indirectement des indices, des informations, tous fonctionnent en feed-back avec l'institution.

La loi pénale dans les sociétés disciplinaires a été légitimée par la lutte contre les illégalismes et par la paix sociale, mais en réalité, au lieu d'éliminer les illégalismes, elle a produit et différencié elle-même les *crimes* et les criminels. De même, la loi sociale dans les sociétés de contrôle a pour légitimité la lutte contre le chômage et pour le plein emploi, mais elle ne fait qu'inventer, multiplier, différencier mille façons de ne pas être employé à plein temps. La *loi* sociale, comme la loi pénale, n'ont pas échoué, mais pleinement réussi. Elle construit une nouvelle dimension où la distinction privé/public n'a plus cours.

#### RÉFÉRENCES

FOUCAULT, Michel. *Sécurité, territoire, population*. Paris: Seuil, 2004.

FOUCAULT, Michel. *Segurança, território, população*. Curso dado no Collège de France (1977-1978). São Paulo: Martins Fontes, 2008.

\_\_\_\_\_. *Omnes et singulatim: vers une critique de la raison politique*. In: \_\_\_\_\_. *Dits et écrits, 1976-1988*. Paris: Gallimard, 2001. Tome II.

\_\_\_\_\_. *Omnes et singulatim: uma crítica da razão política (1981)*. In: \_\_\_\_\_. *Ditos e escritos IV*. Rio de Janeiro: Forense Universitária, 2003.

DUBOIS, Vincent. Le paradoxe du contrôleur. Incertitude et contrainte institutionnelle dans le contrôle des assistés sociaux. *Actes de la recherche en sciences sociales*, n. 178, 2009.